

Déclaration d'accessibilité

Worldline s'engage à rendre son application WL-Sips Paypages (incluant l'application WL-Sips Walletpages) accessible conformément à l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005. À cette fin, elle met en œuvre la stratégie et les actions suivantes :

- Un audit interne réalisé en avril 2022,
- Un plan d'actions 2022-2023 issu des non conformités révélées par l'audit,
- Un Schéma pluriannuel de mise en accessibilité 2022-2024.

Cette déclaration d'accessibilité s'applique à l'ensemble des pages de paiement WL-Sips.

État de conformité

L'ensemble des pages de paiement WL-Sips (Paypages et Walletpages) est en conformité partielle avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), version 4.0 en raison des non-conformités et des dérogations énumérées ci-dessous.

Résultat des tests

L'audit de conformité réalisé par Worldline révèle que :

- 54,6% des critères du RGAA version 4.0 sont respectés

Suite à des corrections réalisées en 2023, le taux de conformités est passé à 83,7%

Contenus non accessibles

Non-conformités

- Certaines pages web ne disposent pas de tous les éléments graphiques requis :
 - Feuilles de style appropriées
- Certaines zones de regroupement présentes dans plusieurs pages web ne peuvent pas être atteintes de façon cohérente ou évitées.

Dérogations pour charge disproportionnée

Les charges estimées pour la corrections des non conformités restante est disproportionnées au vu du bénéfice obtenu. Les deux sont mineurs et liées à une contrainte technique commune.

Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité

N/A

Limite de la responsabilité de Worldline

La présente déclaration se limite aux éléments dont Worldline a la responsabilité. L'affichage de la page étant composé en partie d'éléments personnalisables par le commerçant, Worldline ne peut s'engager sur la conformité de ces éléments.

Établissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le 17/05/2022. Elle a été mise à jour le 11/07/2023.

Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable des Paypages pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme. Pour cela, il vous suffit d'envoyer un email à sips@worldline.com en indiquant en objet : « Signalement RGAA Paypages »

Voies de recours

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant.

Vous avez signalé au responsable du site internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

- Écrire un message au Défenseur des droits <https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/>
- Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région <https://www.defenseurdesdroits.fr/saisir/delegues>
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre) : Défenseur des droits Libre réponse 71120 75342 Paris CEDEX 07

Source

<https://design.numerique.gouv.fr/accessibilite-numerique/declaration-accessibilite/>